



Jusqu'au lundi 21 janvier 2019

Résidence Arts visuels au Musée de l'illustration jeunesse de Moulins

Les musées départementaux de l'Allier accueilleront pour la troisième année consécutive, de mai à juillet 2019, un artiste en résidence arts visuels. Le dossier de candidatures est à envoyer au plus tard lundi 21 janvier 2019.

Objet de la résidence

- Pendant la durée de la résidence, fixée à trois mois, de mai à juillet 2019, l'artiste mènera un travail de création originale.
- L'artiste participera également à des actions de médiation, mais ces dernières n'excéderont pas 30% de son temps de présence, qui sera donc prioritairement consacré à la création.
- Ce projet de recherche artistique donnera lieu à un projet d'exposition itinérante dans le département de l'Allier.

Conditions d'accueil en résidence

- L'artiste bénéficie de la mise à disposition d'un logement équipé de 164 m2 avec atelier.
- Allocation de résidence : 1 700 € par mois pendant 3 mois.

Dossier de candidature

Le dossier devra obligatoirement comporter :

- Une lettre de motivation et d'intention du projet (deux pages maximum) précisant si l'artiste a déjà bénéficié d'une résidence.
- Un CV complet.
- Un dossier artistique synthétique avec des visuels d'oeuvres réalisées et d'éventuelles copies d'articles évoquant son travail.
- Eventuellement un ouvrage déjà publié ou des travaux déjà réalisés.
- Une présentation des activités de médiation envisagées en direction des publics.
- Attestation du statut de l'artiste.
- Précision concernant le permis de conduire.

L'artiste sera sélectionné par un jury, sur dossier, en fonction de l'originalité de son projet et de la double dimension artistique et de médiation.

Dossiers à envoyés jusqu'au lundi 21 janvier à :

M. le Président du Conseil Départemental de l'Allier
Musées Départementaux
Résidence d'arts visuels
1, rue Victor Hugo
BP 1669
03016 Moulins Cedex

Renseignements :

residencemusee@allier.fr